

République Française  
Département du Puy de Dôme  
Commune d'OLBY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 08 décembre 2022

Référence
<b>2022_066</b>

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
<b>Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école publique d'OLBY</b>

**Présents** : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric, M. GAUTHIER Samuel.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GUILLAUME Michelle (pouvoir à Monsieur ACHARD Nicolas), M. MEGEMONT Etienne (Pouvoir à Mme BONY Catherine MEGEMONT Etienne), M. OUVRARD Dominique (Pouvoir à M NESME Emmanuel)

**Absent excusé** :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme PLANEIX Bernadette

Date de la convocation
01 décembre 2022

**Objet de la délibération** : Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école publique d'OLBY

Date d'affichage
14 décembre 2022

**Rapporteur** : Samuel GAUTHIER

Monsieur le maire propose l'attribution d'une subvention pour l'année scolaire 2022-2023, d'un montant de 2 050 €.

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré** :

- **DECIDE d'attribuer une subvention de 2 050 € à la coopérative scolaire de l'école d'OLBY pour l'année scolaire 2022-2023**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
PREFECTURE DE  
CLERMONT -FERRAND  
Le : 14 décembre 2022

Et

Publication ou notification  
du :  
14 décembre 2022

Le Maire  
Samuel GAUTHIER